

Rapport n°41

Creazione di un postu per u serviziu di l'animazione Création du poste au service animation

Le responsable du secteur Animations et Projets organise et met en œuvre le projet d'animation de la ville au cœur des quartiers, en lien avec la population et les associations. Il décline les orientations politiques en propositions d'action. Il favorise la création du lien social, divertit le public et anime les quartiers.

Ses missions sont les suivantes :

Suivi du budget du service animation

Suivi des prestations des titulaires des marchés publics en cours

Instruction des dossiers de subventions

Bilans et évaluations des actions du service

Accueil des associations partenaires, gestion de projets

Secrétariat général du service (organisation de réunion, suivi courrier, participation à l'élaboration de conventions, etc)

Régisseur de recettes suppléant « régie diverse manifestations »

Travail sur le terrain lors des animations organisées par le service

Accueil du public

Adjoint (e) du chef de service pour la coordination des prestataires et vérification de la qualité des prestations non techniques

Encadrement des personnels vacataires

Proposition et construction avec le chef de service d'un programme d'animation annuel en synergie avec les autres services de la direction générale adjointe

Rechercher des activités à proposer

Suivi administratif de chaque opération (ODP, devis, engagements de dépenses, besoins matériel, etc.

Propositions de communication en accord avec le service ad hoc

Le poste était occupé jusqu'à présent par un agent de catégorie A qui a bénéficié d'une mutation interne. Il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 pour remplir ces fonctions.

Il est donc proposé la création d'un poste de responsable du secteur Animations et Projets afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire, conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

L'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

La rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création du poste de Responsable Animations et Projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget 2022.